

&gt; LA CIOTAT

## [Environnement] Ports propres : une charte et des bonnes pratiques qui se développent de Port St Louis à La Ciotat

0 J'aime 5

DE ANAGALLIS AKINIAN PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2016 8 H 34 MIN DERNIÈRE MODIFICATION LE 8 AVRIL 2016 8 H 34 MIN

L'Union des ports de plaisance et de pêche de la Région Paca (Upaca) a lancé en 2014 une Charte de développement durable dont l'un des volets concerne la protection de l'environnement.



Le salon nautique de La Ciotat accueillait jeudi 7 avril, une conférence de presse animée par le vice président de l'Upaca, René Gaudino et sa déléguée générale, Véronique Tourrel (photo Jean Yves Delattre). L'objectif de ce rendez-vous était de mettre en avant les bénéfices tirés de l'adhésion à la Charte de développement durable des ports de pêche et de plaisance de la Région Paca. Le nouveau port de La Ciotat étant un bon élève car certifié Port Propre depuis novembre 2011 et signataire de la Charte depuis mai 2015.

### Oxatis® : Le N°1 Français

Vendez en ligne et Soyez Rentable ! Solution La Plus Complète & Fiable.



« La Charte développement durable des ports de plaisance et de pêche en Paca mise en œuvre en octobre 2014 par l'Upaca aux cotés de la Région, réunit désormais 43 ports dont 24 dans les Bouches-du-Rhône » a précisé jeudi 7 avril, Véronique Tourrel lors de sa présentation. Il s'agit d'une démarche partenariale qui réunit les principaux acteurs des ports de plaisance et de pêche de la Région. À savoir l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins, la Fédération des Industries Nautiques, la Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs et des associations d'éducation à l'environnement.

Les objectifs de ce dispositif d'accompagnement sont de développer les activités économiques, touristiques et sociales en lien avec la mer, promouvoir et soutenir l'opération « Ports Propres », favoriser l'accès à la mer pour tous, mais aussi valoriser le patrimoine maritime portuaire.

## La croissance de l'activité nautique

L'adhésion à cette Charte, permet d'obtenir des subventions d'ordre économique, social et écologique. Concernant le volet environnemental, les ports signataires de la Charte pourront obtenir la certification « Ports Propres ». L'accession à un véritable label se justifie au vue de la croissance de l'activité de plaisance. Cette dernière a une influence conséquente sur le milieu naturel et la qualité des eaux des ports. Pour l'heure, 23 ports bénéficient du label « Ports Propres » : six dans les Bouches-du-Rhône, huit dans le Var, sept dans les Alpes-Maritimes et deux dans la Principauté de Monaco. L'obtention de cette certification européenne Afnor s'inscrit dans une démarche éco-responsable des différents ports.

Pour y prétendre, cinq étapes sont à franchir. Dans un premier temps a lieu un diagnostic environnemental puis sont mis en place des moyens de lutte contre les pollutions chroniques (déchets liquides et solides produits sur le port par diverses activités) mais aussi contre les pollutions accidentelles (nappe d'hydrocarbure) ensuite intervient la phase de formation du personnel portuaire à la gestion environnementale (par des organismes agréés par l'État) et enfin la sensibilisation des usager des port à cette gestion environnementale (signalétique et documents de sensibilisation).

## Introduction de nurseries à poissons pour la biodiversité

Une fois la certification obtenue, la Région et ses partenaires (l'Agence de l'eau, l'Ademe et la Dreal) s'engagent à subventionner à hauteur de 70 % le diagnostic de l'eau des ports et à hauteur prennent en charge 50% des investissements qui émanent du plan d'action. « *Si les résultats obtenus sont satisfaisants, des nurseries à poissons seront introduites dans les ports et ce en vue de favoriser la biodiversité* », déclare Véronique Tourrel qui précise que « *ce système de restauration écologique concerne les poissons juvéniles qui préfèrent venir se reproduire dans une eau plus chaude* ».

« *La certification Ports Propres conquiert peu à peu les ports du monde entier* » confie Véronique Tourrel selon laquelle « *il s'agit d'un socle environnemental et d'un gage de qualité d'accueil dans les ports de plaisance* ». Reste à convaincre les 75 autres ports membres de l'Upaca à signer cette Charte et d'en convertir 95 à cette certification « Ports Propres ».

23 ports certifiés « Ports Propres » dont 6 dans les Bouches-du-Rhône :

Port Gardian (Ste Maries de la Mer)

Port de Port St Louis du Rhône

Port St Gervais (Fos sur mer)

Port de Cassis

Port de le Pointe Rouge (Marseille)

Nouveau Port de La Ciotat